



AVENANT N° 1
CONTRAT DE VILLE CENTRE
2022 / 2026

Communauté d'Agglomération Bourges Plus
Ville de Bourges
Communes de Saint-Doulchard, Trouy,
Mehun-sur-Yèvre et Saint-Germain-du-Puy

Entre les soussignés :

- **LE DÉPARTEMENT DU CHER**, dont le siège se situe Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 30322, 18023 BOURGES, représenté par le Président du Conseil départemental, **Monsieur Jacques FLEURY**, dûment habilité à signer le présent avenant par la délibération de la Commission permanente n° CP0401/2024 du 18 novembre 2024

Ci-après dénommé « Département »,

d'une part,

Et,

- **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION BOURGES PLUS**, dont le siège se situe 23-31 boulevard Foch – 18023 BOURGES, représentée par **Madame Irène FÉLIX**, dûment habilitée à signer le présent avenant par délibération du Conseil communautaire n°...198... du ...5/12/2024

Ci-après désignée « Communauté d'agglomération Bourges Plus »,

- **LA COMMUNE DE BOURGES**, dont le siège se situe 11 rue Jacques-Rimbault – 18020 BOURGES, représentée par **Monsieur Yann GALUT**, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal n°...269... du ...28 NOV. 2024

Ci-après désignée « Ville de Bourges »,

- **LA COMMUNE DE SAINT-DOULCHARD**, dont le siège se situe Avenue du Général de Gaulle – 18230 SAINT-DOULCHARD, représentée par **Monsieur Richard BOUDET**, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal n°..... du

Ci-après désignée « Commune de Saint-Doulchard »,

- **LA COMMUNE DE TROUY**, dont le siège se situe Place du 8 mai 1945 – 18570 TROUY, représentée par **Monsieur Franck BRETEAU**, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal n°...130/2024... du ...18 octobre 2024

Ci-après désignée « Commune de Trouy »,

- **LA COMMUNE DE MEHUN-SUR-YÈVRE**, dont le siège se situe Place Jean Manceau – 18500 MEHUN-SUR-YÈVRE, représentée par **Monsieur Jean-Louis SALAK**, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal n°...156/2024... du ...10/12/2024.

Ci-après désignée « Commune de Mehun-sur-Yèvre »,

- **LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DU-PUY**, dont le siège se situe 2 Rue Joliot Curie – 18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY, représentée par **Madame Marie-Christine BAUDOIN**, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal n°...101/2024... du ...10/12/2024

Ci-après désignée « Commune de Saint-Germain-du-Puy »,

d'autre part,

Le Département, la Communauté d'agglomération Bourges Plus, la Commune de Bourges, la Commune de Saint-Doulchard, la Commune de Trouy, la Commune de Mehun-sur-Yèvre et la Commune de Saint-Germain-du-Puy, sont ci-après dénommés individuellement « partie » et ensemble « parties ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Le 30 novembre 2023, les parties ont signé un contrat de Ville Centre 2022-2026 (ci-après dénommés « contrat initial »).

Après concertation, elles ont convenu opérations en maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bourges et de la Commune de Mehun-sur-Yèvre prévues aux termes de ce contrat devaient évoluer. Des opérations sont ajoutées, d'autres sont abandonnées et, enfin, certaines sont modifiées dans leur calendrier prévisionnel de réalisation ou au regard du financement envisagé du Département, sans que ce montant ne soit modifié au total.

C'est dans ce cadre que les parties ont décidé de conclure le présent avenant n° 1 au contrat initial.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Conformément à l'article 12 du contrat initial, le présent avenant a pour objet de modifier l'article 4.2 de ce contrat.

ARTICLE 2 – ARTICLE MODIFIÉ

L'article 4.2 du contrat initial est modifié comme suit :

« 4.2 Au regard des enjeux du territoire de la Communauté d'agglomération Bourges Plus, les parties s'engagent, sur leur territoire respectif, à réaliser les opérations suivantes, lesquelles font l'objet d'un co-financement de la part du Département :

Au titre du volet « Services à la population »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Rénovation du terrain d'honneur du stade Jacques Rimbault	Ville de Bourges	906 572 €	2021-2022	200 000 €
Plan Ecoles - Réhabilitation de l'école Jean Macé	Ville de Bourges	2 200 000 €	2024-2025	541 600 €
Démolition et reconstruction des écoles maternelles et élémentaires des Verdins	Commune de Saint-Doulchard	9 446 020 €	2024-2026	379 673 €
Construction de 5 pistes de padel tennis	Commune de Saint-Doulchard	1 936 506 €	2023-2024	193 650 €
Restructuration et réhabilitation du Château Rozé	Commune de Trouy	1 886 320 €	2020-2024	235 906 €
Réfection de la Structure Nautique	Commune de Mehun-sur-Yèvre	1 502 800 €	2021-2026	391 186€
Agrandissement du gymnase J. Prévert	Commune de Saint-Germain-du-Puy	848 000 €	2024-2025	300 835 €
Rénovation du stade Alfred Depège	Ville de Bourges	1 600 000 €	2024-2025	193 126 €

Au titre du volet « Santé »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au Prado	Ville de Bourges	1 174 590 €	2019-2022	255 789 €
Construction d'un centre municipal de santé	Ville de Bourges	2 235 046 €	2024-2025	281 805 €

Au titre du volet « Vitalité – Revitalisation centres-villes/centres-bourgs »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Requalification du parc paysager des Gibjoncs	Ville de Bourges	640 000 €	2024-2025	353 496 €
Aménagement de la place Cujas	Ville de Bourges	6 107 941 €	2023-2024	2 000 000 €
Aménagement de la rue Coursarlon (entrée ouest)	Ville de Bourges	456 866 €	2024-2025	141 874 €

Au titre du volet « Transition écologique et énergétique »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Construction de la nouvelle station d'épuration communautaire de Bourges	Communauté d'Agglomération Bourges Plus	51 014 000 €	2018-2023	572 100 €

Soit, un total de financement envisagé par le Département d'un montant de 6 041 040 € sur la durée du contrat représentant l'enveloppe financière réservée par le Département pour le territoire de la Communauté d'agglomération Bourges Plus au titre du **présent** contrat. »

Ces dispositions abrogent les dispositions contenues dans le contrat initial.

ARTICLE 3 – ANNEXES MODIFIÉES

3.1 - La fiche-projet n° 6 figurant en annexe n° 1 au présent avenant se substitue à la fiche-projet n° 6 figurant en annexe 2 au contrat initial.

3.2 - La fiche-projet n° 9 figurant en annexe n° 2 au présent avenant se substitue à la fiche-projet n° 9 figurant en annexe 2 au contrat initial.

3.3 - La fiche-projet n° 12 relative au projet intitulé « Requalification de la rue Coursarlon (entrée ouest - portion allant de la rue Moyenne au n° 12 de la rue Coursarlon) », porté par la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, figurant en annexe n° 3 au présent avenant se substitue à la fiche-projet n° 12 figurant en annexe 2 au contrat initial.

3.4 - Les dispositions des articles 3.1 à 3.3 abrogent les dispositions contenues dans les fiches-projets figurant en annexe 2 au contrat initial.

ARTICLE 4 – ANNEXES ABROGÉES

4.1 – La fiche projet n° 12 relative au projet intitulé « Réfection de la place Edouard Servat », porté par la Commune de Mehun-sur-Yèvre, figurant en annexe 2 au contrat initial, est abrogée.

4.2 - La fiche projet n° 13 figurant en annexe 2 au contrat initial est abrogée.

ARTICLE 5 – ANNEXE AJOUTÉE

La fiche-projet n° 16 figurant en annexe n° 4 au présent avenant s'ajoute en annexe 2 au contrat initial.

ARTICLE 6 – ARTICLES INCHANGÉS

Les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux clauses du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification par le Département aux autres parties.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les dispositions de l'article 9 du contrat initial s'appliquent au présent avenant.

ARTICLE 9 – CLAUSE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges nés de l'interprétation et/ou de l'application des présentes clauses, comme les actions contestant la validité du présent avenant et tendant à son annulation, sont réglés selon les modalités mentionnées à l'article 8 du contrat initial.

ANNEXES

- Annexe 1 : Fiche-projet n° 6 relative au projet intitulé « Réfection Structure Nautique »
- Annexe 2 : Fiche-projet n° 9 relative au projet intitulé « Construction d'un centre municipal de santé »
- Annexe 3 : Fiche-projet n° 12 relative au projet intitulé « Requalification de la rue Coursarlon (entrée ouest - portion allant de la rue Moyenne au n° 12 de la rue Coursarlon) »
- Annexe 4 : Fiche-projet n° 16 relative au projet intitulé « Rénovation du stade Alfred Depège »

Fait en sept (7) exemplaires originaux, dont un remis à chaque partie.

À BOURGES, le 26 FEV. 2025

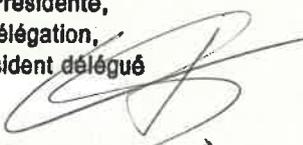
Pour le Département du Cher,
Le Président,



M. Jacques FLEURY

Pour la Communauté d'agglomération
de Bourges
La Présidente,

Pour la Présidente,
et par délégation,
Le Vice-Président délégué



Gérard SANTOSUOSSO

Pour la Commune de Saint-Doulchard
Le Maire,

M. Richard BOUDET



Pour Ville de Bourges,
Le Maire,



le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué



Joël ALLAIN

Pour la Commune de Trouy,
Le Maire,

M. Franck BRETEAU



Pour la Commune de Mehun-sur-Yèvre,
Le Maire,



M. Jean-Louis SALAK

Pour la Commune de St-Germain-du Puy
La Maire,



Mme Marie-Christine SANDOUBIN



Faint, illegible text, possibly a stamp or administrative note, located at the bottom right of the page.

**DÉPARTEMENT DU CHER
CONTRAT DE TERRITOIRE
2022 / 2026**

**Communauté d'agglomération de
Bourges Plus**

FICHE-PROJET N°6	Intitulé du projet : Réfection Structure Nautique
TYPE D'ACTION / LOCALISATION	Type d'opération : <input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation : Avenue Jean Chatelet
MAITRISE D'OUVRAGE	Organisme : Commune de Mehun-sur-Yèvre Responsable légal : Jean-Louis SALAK Adresse : Place Jean Manceau Tél. 02 48 57 06 18 Courriel : c.rasle@ville-mehun-sur-yevre.fr
INSCRIPTION DANS LES VOILETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL	<input type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité – revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	Pour des raisons techniques, de vétusté et de sécurité, les trois bassins existants (un bassin couvert et deux bassins extérieurs) sont fermés depuis 2018/2019.
OBJECTIFS	Rouvrir le bassin couvert afin d'offrir de nouveau ce service à la population. Permettre l'apprentissage de la natation aux scolaires (écoles élémentaires et collège).
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réfection du bassin couvert : charpente bois, couverture bardage, menuiseries intérieures et extérieures, électricité, plomberie, carrelage et peinture, étanchéité du bassin.
Caractère structurant	<p>Cette structure nautique répond à un besoin qui dépasse l'intérêt communal. De plus, les piscines les plus proches sont saturées et difficilement accessibles pour les scolaires et pour une partie de la population.</p> <p>Intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Scolaire (écoles et collège : apprentissage de la natation et cours d'éducation physique et sportive tout au long de l'année) ; ✓ Associations ; ✓ Population (activités de loisirs et sportives pour les jeunes et les adultes) ; ✓ Activités aquatiques de santé.
Montage du projet (ex. concession)	Maitrise d'œuvre pour les travaux puis gestion municipale.
Intérêt communautaire	<p>Un diagnostic sur les besoins du territoire a été fait et démontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un intérêt au-delà de la commune sur plusieurs communautés (Terres du haut Berry, Bourges Plus, Cœur de Berry, communauté d'agglomération de Vierzon). ✓ Que 12 communes sont concernées par la zone d'attractivité de la structure nautique représentant au moins 19 000 habitants et 1 400 enfants scolarisés.
Evaluation	

CALENDRIER PREVISIONNEL (études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)	
ECHEANCIER	<p>Etude d'impact réalisée à partir de 2021.</p> <p>Choix du maître d'œuvre en 2023.</p>



	Travaux en 2025 et 2026.
--	--------------------------



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT. Département	Financier	Montant	%
Travaux de réfection : Bassin couvert Maitrise d'œuvre / SPS	1 362 800,00	1 362 800,00	Département Contrat de territoire	391 186,00	26,03%
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)		
			Etat (DETR, DSIL, ..., préciser) DETR ou/et DSIL	330 766,28	22,01%
			Région Centre Val de Loire, préciser CRST 2024 ou autre fonds	330 000,00	21,96%
			Agence Nationale du sport	150 280,00	10,00%
			Sous-total des aides	1 202 232,28	80,00%
			Autofinancement : -fonds propres -emprunt	300 560,00	20,00%
TOTAL DES DEPENSES HT	1 502 800,00	1 502 800,00	TOTAL DES RECETTES	1 502 800,00	



**DÉPARTEMENT DU CHER
CONTRAT DE TERRITOIRE
2022 / 2026**

**Communauté d'agglomération de
Bourges Plus**

FICHE-PROJET N°9	Intitulé du projet : Construction d'un centre municipal de santé
TYPE D'ACTION /LOCALISATION	Type d'opération : <input checked="" type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input type="checkbox"/> Autre Localisation : Avenue Stendhal- BOURGES
MAITRISE D'OUVRAGE	Organisme : Ville de Bourges Responsable légal : Yann GALUT, Maire Adresse : 11 rue Jacques Rimbault CS 50003 - 18020 BOURGES Cedex Tél. : Courriel :
INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL	<input type="checkbox"/> Services à la population <input checked="" type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Vitalité - revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

DESSCRIPTIF DU PROJET

CONTEXTE

La Ville de Bourges a fait de la santé une de ses priorités stratégiques et a décidé, compte tenu de la forte tension sur l'offre médicale et en conséquence le non recours la création d'un centre municipal de santé, en gestion directe.

En effet, plusieurs éléments de contexte sont importants à souligner :

- un vieillissement de la population qui devrait s'accroître ces prochaines années. Entre 2020 et 2026, une hausse prévisionnelle de 8% des personnes âgées de 60 ans et plus est envisagée, ce qui représente 1 600 personnes supplémentaires (Analyse des besoins sociaux de la Ville de Bourges)
- une désertification médicale accrue. La ville de Bourges a perdu 25% de médecins généralistes entre 2010 et 2019 et l'agglomération 10% sur la même période. Par ailleurs, la part des médecins de 60 ans et plus augmente, ce qui pose la question du renouvellement générationnel des médecins à Bourges. La même problématique est à l'œuvre chez les spécialistes.
- un non recours aux soins important, au-dessus de la moyenne régionale, notamment chez les plus fragiles
- des taux de mortalité par consommation excessive d'alcool ou par pathologies imputables au tabac plus élevés à Bourges que dans la région Centre Val de Loire ou qu'en France métropolitaine. La prévention primaire constitue à ce titre un levier permettant de diminuer l'incidence de cette mortalité évitable liée aux comportements à risque.

Depuis le 12 décembre 2022, le centre de soins infirmiers des Gibjoncs est devenu un Centre Municipal de Santé inscrit comme tel au répertoire Finess, son projet pluriprofessionnel de santé ayant été validé par l'ARS Centre Val de Loire. Il apporte une offre de soins supplémentaire dans un espace situé en zone d'intervention prioritaire selon la cartographie de l'ARS tout en étant ouvert à une patientèle qui dépasse potentiellement les frontières communales. Ce projet nécessite une mutation juridique, bâtementaire, et financière pour accueillir des médecins généralistes et spécialistes et décliner les actions de prévention du Contrat Local Santé dont la ville s'est dotée depuis déjà plusieurs années.

OBJECTIFS

Le projet de centre de santé répond aux objectifs suivants :

- permettre l'installation de nouveaux professionnels de santé
- diversifier les modes d'exercice sur le territoire (salarial) et répondre aux attentes de la jeune génération à travailler en équipe
- favoriser l'accès à la santé pour tous
- développer les actions de prévention.

Au travers de ces objectifs, le projet s'inscrit pleinement dans les priorités stratégiques de la politique départementale en matière d'accès aux soins et de maillage du territoire. Le processus de désertification médicale touche en effet autant les zones urbaines que rurales ou semi-rurales.

<p>MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET</p>	<p>La Ville de Bourges prévoit la construction d'un bâtiment de plain-pied dans le quartier des Gibjoncs, à proximité du centre de santé municipal actuel (8 avenue Stendhal). Il s'agit de prévoir un bâtiment qui permet l'exercice coordonné prévu au projet de santé du centre municipal et le développement d'actions de prévention dans le cadre du contrat local de santé.</p> <p>Le bâtiment, de 800 à 1000 m², comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un espace d'accueil : secrétariat, bureau d'accès aux droits - un pôle « consultation » : 6 cabinets médicaux, un espace de soins infirmiers, deux salles d'attente, un espace de stérilisation - un pôle « prévention » : plusieurs espaces permettant le développement des actions du contrat local de santé et des partenaires - un pôle administratif : deux bureaux pour la coordinatrice et la gestionnaire comptable - des « fonctions communes » pour développer l'exercice coordonné comprenant notamment une salle de réunion - des espaces mutualisés (sanitaires, espaces de stockage) <p>Le projet de santé a été validé par l'ARS en décembre 2022 et le centre municipal de santé se basera sur l'expérience du centre de soins infirmiers existant depuis 1978.</p> <p>Le centre de santé travaillera en coordination avec l'ensemble des acteurs de santé et des services sociaux et médico-sociaux.</p>
<p>Caractère structurant</p>	<p>Le centre municipal de santé va contribuer au développement de l'offre de soins et du maillage territorial en la matière.</p> <p>Ce projet permet de renforcer l'attractivité du territoire. Par ailleurs, le centre de santé constituera un équipement central dans le projet de renouvellement urbain.</p>
<p>Montage du projet (ex. concession)</p>	<p>Projet sous maîtrise d'ouvrage Ville</p>
<p>Intérêt communautaire</p>	<p>Le centre sera ouvert à l'ensemble de la population (hormis les visites à domicile pour les soins infirmiers, limitées à un rayon de 4km autour du centre).</p> <p>La réalisation de cet équipement structurant s'inscrit dans les objectifs stratégiques du projet de territoire de l'agglomération en matière de santé (à savoir « mailler toujours mieux les maisons et centres de santé, former aux métiers des soins et de l'aide et les valoriser »).</p>
<p>Evaluation</p>	<p>Nombre de professionnels installés Nombre de patients Nombre d'actes réalisés</p>

CALENDRIER PREVISIONNEL

(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)

ECHancier

Les études sont en cours, menées en interne par les services de la Ville.

Le lancement des consultations de travaux est prévu au premier semestre 2024 pour un démarrage des travaux au second semestre 2024 et une livraison du bâtiment fin 2025.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux	2 160 046 €	2 160 046 €	Département	281 805 €	12,6%
			Europe (FEDER)	191 290 €	8,6%
Mobilier	50 000 €	50 000 €	Etat		
			Région Centre Val de Loire	250 000 €	11,2%
Jeux extérieurs inclusifs	25 000 €	25 000 €	Autre : ANRU	782 266 €	35,0%
			Sous-total des aides	1 505 361 €	67,4%
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	729 685 €	32,6%
TOTAL DES DEPENSES HT	2 235 046 €	2 235 046 €	TOTAL DES RECETTES	2 235 046 €	100,0%

DÉPARTEMENT DU CHER
CONTRAT DE TERRITOIRE
2022 / 2026

**Communauté d'agglomération de
Bourges Plus**

FICHE-PROJET N°	Intitulé du projet : Requalification de la rue Coursarlon (entrée ouest - portion allant de la rue Moyenne au n°12 de la rue Coursarlon)
TYPE D'ACTION /LOCALISATION	Type d'opération : <input type="checkbox"/> construction <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> réhabilitation <input checked="" type="checkbox"/> Autre Localisation : rue Coursarlon - BOURGES
MAITRISE D'OUVRAGE	Organisme : Ville de Bourges Responsable légal : Yann GALUT, Maire Adresse : 11 rue Jacques Rimbault CS 50003 - 18020 BOURGES Cedex Tél. : Courriel :
INSCRIPTION DANS LES VOLETS STRATEGIQUES DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL	<input type="checkbox"/> Services à la population <input type="checkbox"/> Santé <input checked="" type="checkbox"/> Vitalité - revitalisation centres-villes / centres-bourgs <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Tourisme / Patrimoine

DESCRIPTIF DU PROJET

CONTEXTE

La requalification des espaces publics structurants du centre-ville de Bourges constitue une action majeure du programme Action Cœur de Ville (AM 27) et contribue à valoriser l'identité et l'attractivité de la ville.

Ainsi, la Ville souhaite requalifier et mettre en valeur son centre pour amplifier le rayonnement du territoire et offrir aux habitants, visiteurs et acteurs économiques, un meilleur cadre de vie, des espaces publics plus agréables et répondre aux évolutions d'usage en prenant en compte les impacts du dérèglement climatique.

Dans ce cadre, la Ville a programmé la requalification de la rue Coursarlon, rue piétonne du centre historique et commerçant. Située en secteur sauvegardé, la rue Coursarlon constitue un lien entre la place Gordaine, lieu de rencontre de la ville basse et la ville haute. Elle est une rue à dominante commerciale et avec une identité patrimoniale forte de par la densité et la diversité des architectures des bâtiments à pan de bois la bordant.

Cette rue présente un caractère minéral avec des revêtements de sols hétérogènes et dégradés qui nuisent aux déplacements des piétons et à l'image de la ville.

Sur la période 2022/2023, le projet de requalification de la rue a porté sur la section partant du N° 12 de la rue jusqu'au croisement avec la rue Bourbonnoux/place Gordaine soit un linéaire de 200 mètres.

Sur la période 2024/2025, la poursuite du réaménagement de la rue Coursarlon concernera son entrée ouest correspondant à la portion allant de la rue Moyenne jusqu'au n°12 de la rue, représentant un linéaire de 50 mètres (et une superficie de 1.200m²).

OBJECTIFS

La requalification de l'entrée ouest de la rue Coursarlon répond à différents objectifs :

- assurer un espace public accessible et accueillant ;
- consolider l'attractivité du secteur commerçant historique ;
- renforcer la place et le confort du piéton, améliorer les conditions de déambulation.

MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET

Les travaux de requalification de l'entrée ouest de la rue Coursarlon consistent en :

- la dépose des pavages (béton, grès) et rustine d'enrobés ;
- la pose d'un revêtement en grès ;
- le traitement des pieds de bâtiments avec la mise en œuvre de pavés de grès ;
- des actions de végétalisation ;
- l'installation de mobilier urbain (bancs, corbeilles) et arceaux vélos.

	Le parti d'aménagement du projet s'appuiera sur un choix de matériaux qualitatifs et durables et l'intégration des enjeux de désimperméabilisation des sols et de végétalisation en cohérence avec les projets de réaménagement de la place Cujas et des rues adjacentes (dont la portion de la rue Moyenne et de la rue du Commerce).
Caractère structurant	Projet s'intégrant dans un projet global d'aménagement d'espaces publics structurants du centre-ville.
Montage du projet (ex. concession)	Projet sous maîtrise d'ouvrage Ville
Intérêt communautaire	Projet inscrivant dans le projet Action Cœur de Ville et concourant à l'attractivité du territoire, la rue Coursarlon constituant un espace majeur du centre-ville.
Evaluation	

CALENDRIER PREVISIONNEL

(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux - date de début et date de fin prévisionnelles)

ECHEANCIER

Etudes (AMO paysage sur la conception) : 2023
 Début des travaux : 2^{ème} semestre 2024
 Fin des travaux : 1^{er} semestre 2025.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux de requalification de l'entrée ouest de la rue Coursarlon	456 866,48 €	456 866,48 €	Département ⁽¹⁾	141 874,00 €	31,0%
			Europe		
			Etat (DSIL) ⁽²⁾	202 623,00 €	44,4 %
			Région Centre Val de Loire		
			Autre : Bourges Plus ⁽³⁾	18 982,86 €	4,2%
			Sous-total des aides	363 479,86 €	79,6%
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	93 386,62 €	20,4%
TOTAL DES DEPENSES HT	456 866,48 €	456 866,48 €	TOTAL DES RECETTES	456 866,48 €	100,0%

(1) Subvention Département : calculée sur une base de dépenses hors travaux d'eaux pluviales

(2) Subvention Etat DSIL calculée sur une base subventionnable de 433 550,87 € HT

(3) Bourges Plus : remboursement des travaux relatifs aux eaux pluviales relevant de sa compétence

DESCRIPTIF DU PROJET	
CONTEXTE	<p>La Ville de Bourges s'est engagée dans un programme de restructuration des quatre grands stades (Jacques Rimbault, Alfred Depège, Jean Brivot et Yves du Manoir). Globalement, les équipements sportifs de la Ville sont relativement vétustes et nécessitent des investissements d'importance de remise aux normes tant sécuritaires que sportives.</p>
OBJECTIFS	<p>Les travaux de rénovation du stade Alfred Depège permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'améliorer les conditions de pratique de l'athlétisme ; • de disposer d'une piste d'athlétisme de 8 couloirs permettant l'accueil de compétitions de niveau national ; • de conforter la position du stade Alfred Depège comme équipement majeur et structurant d'athlétisme.
MOYENS : DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET	<p>Datant de 1968 et situé à proximité du centre-ville, le stade Alfred Depège est constitué d'un terrain d'honneur engazonné pouvant être utilisé en configuration football ou rugby avec une tribune couverte de 1 500 places assises, d'une piste d'athlétisme de 400 mètres dotée de six couloirs, d'aires de sauts et de lancers, d'un terrain stabilisé annexe, de deux plateaux bitumés et d'une salle de convivialité.</p> <p>Le stade est dédié à la pratique de l'athlétisme mais permet ponctuellement le déroulement de matchs de football ou de rugby. Les équipements sont utilisés par sept clubs d'athlétisme et par les établissements scolaires.</p> <p>Les infrastructures d'athlétisme sont vétustes. La piste compte six couloirs, ce qui ne permet pas l'organisation de compétition de niveau national (obligation de huit couloirs). Son revêtement tartan est vieillissant, dégradé et présente des défauts de planéité, nécessitant de nombreuses réparations ponctuelles.</p> <p>Aussi, la Ville de Bourges a décidé de procéder à l'aménagement du stade Depège qui consistera en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réfection et l'agrandissement de la piste d'athlétisme - la rénovation des aires sportives (aires de sauts et de lancers).
Caractère structurant	Le stade Alfred Depège est l'un équipement sportif majeur et structurant de la ville
Montage du projet (ex. concession)	Projet sous maîtrise d'ouvrage Ville
Intérêt communautaire	Ce projet s'inscrit dans l'une des orientations stratégiques du projet de territoire de Bourges plus, à savoir la cohésion sociale, notamment par le renforcement de la vie sportive. La Communauté d'agglomération Bourges Plus participe au financement de l'opération.
Evaluation	

CALENDRIER PREVISIONNEL

(études préalables, maîtrise d'œuvre (APS, APD, ...), travaux – date de début et date de fin prévisionnelles)

ECHÉANCIER

Démarrage des études : septembre 2024

Démarrage des travaux : Mai 2025

Fin des travaux : Décembre 2025

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant éligible HT Département	Financier	Montant	%
Travaux de rénovation du stade Depège (piste d'athlétisme et aires sportives)	1 600 000 €	1 600 000 €	Département	193 126 €	12,1%
			Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser ...)		
			Etat		
			Région Centre Val de Loire		
			Autres : - Bourges Plus (fonds de concours DISC)	500 000 €	31,2%
			Sous-total des aides	693 126 €	43,3%
			Autofinancement : - fonds propres - emprunt	906 874 €	56,7%
TOTAL DES DEPENSES HT	1 600 000 €	1 600 000 €	TOTAL DES RECETTES	1 600 000 €	100,0%

